

Annexe 4 – Résolution 7.14 – Budget prévisionnel 2020

Les Parties à l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Rappelant le règlement financier de l'Accord Pelagos, adopté lors de la quatrième Réunion des Parties tenue du dix-neuf au vingt-et-un novembre deux-mille-neuf à Monaco ;

Considérant la décision des Parties de reporter la tenue de la huitième Réunion des Parties au premier trimestre deux-mille-vingt-et-un, compte tenu de la crise sanitaire internationale en cours, adoptée par échange de courriels ;

Sur la base de :

- la recommandation 12.4 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de budget prévisionnel pour le biennium 2020-2021 adoptée lors de la douzième Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;
- le projet de budget prévisionnel pour l'année deux-mille-vingt amendé, sur demande des Parties à l'Accord, relatif exclusivement aux seules dépenses de fonctionnement du Secrétariat permanent pour l'année en cours ;

1. *approuvent* le bilan financier pour l'année deux-mille-dix-neuf ;
2. *adoptent* le budget prévisionnel pour l'année deux-mille-vingt, exclusivement pour sa partie relative aux seules dépenses de fonctionnement du Secrétariat permanent, reportée en appendice 2 de la présente annexe ;
3. *remercient* la Partie monégasque pour la mise à disposition des bureaux du Secrétariat permanent.

Appendice 2 — BUDGET PROVISIONNEL 2020

| | |
|--------------|---------------------|
| | 31/12/19 |
| SOLDE | 276 614,90 € |

| | | 2020 | Montants reçus au 31/05/2020 |
|---------------|----------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| CREDIT | | | |
| C1 | Contributions ordinaires | | |
| C11 | France | 56 250,00 € | 56 250,00 € |
| C12 | Italie | 56 250,00 € | 56 250,00 € |
| C13 | Monaco | 56 250,00 € | 56 250,00 € |
| | Sous-total | 168 750,00 € | 168 750,00 € |
| C2 | Contributions volontaires | | |
| C21 | France | - € | - € |
| C22 | Italie | - € | - € |
| C23 | Monaco | - € | - € |
| C24 | Autre | - € | - € |
| | Sous-total | - € | - € |
| | TOTAL CREDIT | 168 750,00 € | 168 750,00 € |

| | | 2020 | Montants engagés au 31/05/2020 | Solde |
|--------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|
| DEBIT | | | | |
| D1 | Fonctionnement et gouvernance | | | |
| D11 | Salaires | | | |
| D111 | Salaire brut (SE) | 51 000,00 € | 19 300,05 € | 31 699,95 € |
| D1111 | Charges patronales (SE) | 17 000,00 € | 6 269,37 € | 10 730,63 € |
| D112 | Salaire brut (ASE) | 20 000,00 € | 0,00 € | 20 000,00 € |
| D1121 | Charges patronales (ASE) | 7 000,00 € | 0,00 € | 7 000,00 € |
| | Sous-total | 95 000,00 € | 25 569,42 € | 69 430,58 € |
| D12 | Frais de bureau | | | |
| D121 | Matériel | 1 500,00 € | 100,20 € | 1 399,80 € |
| D122 | Consommables | 1 000,00 € | 117,02 € | 882,98 € |
| D123 | Poste et télécommunication | 3 000,00 € | 908,02 € | 2 091,98 € |
| D124 | Communication | 6 500,00 € | 1 896,00 € | 4 604,00 € |
| D125 | Maintenance | 500,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| D126 | Assurance | 500,00 € | 361,23 € | 138,77 € |
| D127 | Frais bancaires | 250,00 € | 0,00 € | 250,00 € |
| | Sous-total | 13 250,00 € | 3 382,47 € | 9 867,53 € |
| D13 | Consultance | | | |
| D131 | Comptable | 5 000,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| D132 | Stagiaire | Fonds nationaux | — | — |
| | Sous-total | 5 000,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| D14 | Réunions institutionnelles | | | |
| D141 | Rédaction bilingue | 5 000,00 € | 1 386,00 € | 3 614,00 € |
| D142 | Interprétation simultanée | 10 000,00 € | 4 216,80 € | 5 783,20 € |
| D143 | Frais de réunion | 3 000,00 € | 1 189,30 € | 1 810,70 € |
| D144 | Frais de déplacement (Présidences) | 500,00 € | 171,87 € | 328,13 € |
| | Sous-total | 18 500,00 € | 6 963,97 € | 11 536,03 € |
| D15 | Représentation et réception | | | |

| | | | | |
|---|---|---------------------|--------------------|---------------------|
| D151 | Missions nationales et internationales | 2 500,00 € | 371,19 € | 2 128,81 € |
| D152 | Inscription aux séminaires | 1 000,00 € | 840,00 € | 160,00 € |
| D153 | Réception | 300,00 € | 0,00 € | 300,00 € |
| | Sous-total | 3 800,00 € | 1 211,19 € | 2 588,81 € |
| Sous-total (fonctionnement) | | 135 550,00 € | 37 127,05 € | 98 422,95 € |
| D2 | Reliquats - Activités complémentaires à la mise en œuvre nationale des dispositions de l'Accord (recherche, mesures de gestion et sensibilisation) | | | |
| D21 | Connaissance des populations et de leurs habitats | | | |
| - | | - € | | |
| D22 | Réduction des pollutions | | | |
| - | - | - € | | |
| D23 | Réduction du bruit | | | |
| - | - | - € | | |
| D24 | Réduction des collisions | | | |
| - | - | - € | | |
| D25 | Réduction des interactions avec la pêche | | | |
| - | - | - € | | |
| D26 | Réduction des interactions avec le <i>whale watching</i> | | | |
| - | - | - € | | |
| D27 | Gestion des échouages | | | |
| - | - | - € | | |
| D28 | Ateliers, conférences et autres évènements | | | |
| - | - | - € | | |
| D29 | Formations | | | |
| - | - | Fonds nationaux | | |
| D3 | Reliquats - Divers | | | |
| D30 | Prolongation contrat Assistant au Secrétariat permanent | | | |
| D301 | Salaire brut | 9 500,00 € | 6 207,49 € | 3 292,51 € |
| D302 | Charges patronales | 3 500,00 € | 1 939,30 € | 1 560,70 € |
| Sous-total (reliquats) | | 13 000,00 € | 8 146,79 € | 4 853,21 € |
| TOTAL DEBIT (fonctionnement + reliquats) | | 148 550,00 € | 45 273,84 € | 103 276,16 € |

| Reliquats dont les dépenses ont été engagées lors de l'adoption des budgets précédents | | Montants réglés au 31/05/2020 | Solde au 31/05/2020 | |
|--|--|-------------------------------|---------------------|-------------------|
| D221 | Projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary » | 24 933,00 € | 0,00 € | 24 933,00 € |
| D222 | Projet « Pelagos Plastic Free – Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary » | 24 900,00 € | 0,00 € | 24 900,00 € |
| D241 | Projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risks of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary » | 24 989,70 € | 0,00 € | 24 989,70 € |
| R24 | Evénements - Atelier collisions | 8 000,00 € | 0,00 € | 8 000,00 € |
| R25 | Salaire brut Assistant au Secrétariat permanent | 5 100,00 € | 5 010,86 € | 89,14 € |
| R26 | Charges patronales Assistant au Secrétariat permanent | 2 000,00 € | 1 565,55 € | 434,45 € |
| TOTAL REPORT DEPENSES | | 89 922,70 € | 6 576,36 € | 83 346,29€ |

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| | 31/12/20 |
| SOLDE PRESUME AVANT PROVISIONS | 207 415,79 € |

| | | |
|-------------------------|---|--------------------|
| | 2020 | |
| PROVISIONS | | |
| P1 | Fonds de réserve | 40 000,00 € |
| P2 | Provision Allocation perte d'emploi (SE) | 19 000,00 € |
| P3 | Provision Allocation perte d'emploi (ASE) | 7 000,00 € |
| P4 | Provision Allocation perte d'emploi (ASP) | 15 500,00 € |
| TOTAL PROVISIONS | | 81 500,00 € |

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| | 31/12/20 |
| SOLDE PRESUME APRES PROVISIONS | 125 915,79 € |

NB : le budget de l'Accord ne prend pas en compte les moyens nationaux financiers et/ou humains mis à disposition par les Parties pour la mise en œuvre sur leur territoire des activités de recherche et de mesures de réduction d'impact.

| RECAPITULATIF ECONOMIES REALISEES SUR LE BIENNIUM 2018-2019 | | 2018 | 2019 |
|--|--------------------------------------|----------------------|--------------------|
| D1 | Fonctionnement et gouvernance | | |
| D11 | Salaires | 27 460,66 € | 44 850,22 € |
| D12 | Frais de bureau | 7 047,57 € | 12 963,43 € |
| D13 | Consultance | 0,00 € | 0,00 € |
| D14 | Réunions institutionnelles | 14 969,77 € | 32 359,07 € |
| D15 | Représentation et réception | 3 964,11 € | 214,77 € |
| Sous-total (fonctionnement) | | 53 442,11 € | 90 387,49 € |
| Montant des reports adoptés au cours du biennium | | - 19 809,09 € | - 7 100 € |
| Total (fonctionnement) | | 33 633,02 € | 83 287,49 € |

NOTE EXPLICATIVE

SOLDE PRESUME

Le solde au 31/12/2019 s'élève à 276 614,90 €. Le solde présumé avant provisions au 31/12/2020 est le solde au 31/12/2019 auquel ont été ajoutés les crédits prévus pour l'année 2020 et retirés les frais de fonctionnement et d'utilisation des reliquats pour l'année 2017 (atelier sur les collisions), pour le biennium 2018-2019 (projets internationaux financés, salaire brut et charges patronales relatifs au recrutement temporaire de l'Assistant au Secrétariat permanent, jusqu'au terme de son premier contrat au 07/03/2020) et pour l'année 2020 (prolongation du contrat de l'Assistant au Secrétariat permanent).

C – CREDIT

C1 – Contributions ordinaires

Les montants annuels des contributions ordinaires sont identiques à ceux de l'année précédente et sont également répartis entre chaque Partie à l'Accord (56 250 € pour chaque Partie à l'Accord).

C2 – Contributions volontaires

Aucune contribution volontaire n'est actuellement proposée. Les Parties sont invitées à communiquer au Secrétariat permanent leurs éventuelles offres de contributions volontaires.

De plus, et comme prévu par l'Accord de Siège signé en Principauté de Monaco le 3 avril 2017, la Partie monégasque met à disposition du Secrétariat permanent les locaux et dépenses y relatives.

D – DEBIT

D1 – Fonctionnement et gouvernance

D11 – Salaires

Au cours de l'année 2019, les charges patronales relatives à la CAR (Caisse d'Allocation Retraites) ont augmenté de 6,55% à 6,85%. De plus, et comme de pratique, les salaires bruts et les charges patronales pour le Secrétaire exécutif et pour son Adjoint(e) sont ajustés avec une augmentation annuelle présumée des taux de cotisations de 0,1% et prévoient l'éventuelle prime de fin d'année que le Centre Scientifique de Monaco peut verser à ses employés. Ces augmentations justifient une hausse proportionnelle du chapitre.

D112 – Salaire Brut (ASE)

Le montant est calculé sur la base de l'embauche de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à partir du 1^{er} juillet 2020.

D1121 – Charges patronales (ASE)

Le montant est calculé sur la base de l'embauche de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à partir du 1^{er} juillet 2020.

D12 – Frais de bureau

D121 – Matériel

Le Secrétariat permanent peut, au cours de l'année, procéder à l'achat de matériel, tels que du matériel informatique et de bureau, des meubles de rangement, etc.

Le montant annuel de la ligne budgétaire reste inchangé par rapport à l'année précédente (1 500 €), en prévision d'achat de matériel informatique et en cas de remplacement du matériel actuellement utilisé, acquis avant 2016. Au cours de la deuxième partie de l'année 2020, il est à prévoir l'achat d'une imprimante (environ 400 €). Le matériel acquis sur les fonds de l'Accord fait l'objet d'une liste régulièrement mise à jour.

D122 – Consommables

La ligne budgétaire annuelle dédiée aux consommables (ou fournitures de bureau) demeure inchangée à hauteur de 1 000 €, sur la base des dépenses des années précédentes et afin de répondre aux besoins de fonctionnement de l'Accord. Exemples de consommables : cartouches d'encre pour imprimante, papier, stylos, etc.

D123 – Poste et télécommunication

Les frais de poste et de télécommunication sont liés à l'envoi de lettres et de matériel et aux abonnements de téléphonie fixe et mobile (appels internationaux). Les lignes budgétaires de ces frais ont été regroupées. Le montant total annuel reste inchangé par rapport au biennium précédent (3 000 €).

D124 – Communication

La ligne budgétaire relative à la communication prévoit les frais suivants :

- site internet : hébergement et location des noms de domaine (2 000 €) ;
- abonnements : serveur en ligne, logiciels d' emailing et d' infographie, presse, etc. (500 €) ;
- création de nouveaux supports de communication (4 000 €) :
 - o modification du film de présentation du Sanctuaire (1 000 €);
 - o création d' une carte de vœux, de cartes de visite, etc. ;
 - o mise en conformité obligatoire du site internet avec les normes d' accessibilité selon la directive européenne portant sur l' accessibilité numérique et mise en conformité RGPD (3 000 €).

D125 – Maintenance

Le Secrétariat permanent peut, dans la mesure du possible, bénéficier de l' assistance technique du Centre Scientifique de Monaco. Cependant, en prévision d' une éventuelle acquisition de matériel informatique, un montant de 500 € est proposé pour le paramétrage du nouveau matériel, ainsi qu' en cas d' intervention.

D126 – Assurance

Les frais d' assurance couvrent le matériel du Secrétariat permanent (au bureau ainsi qu' en déplacement professionnel), ainsi que la responsabilité civile du personnel employé.

D127 – Frais bancaires

Le montant total annuel de la ligne budgétaire dédiée aux frais bancaires est calculé sur la base des frais bancaires du biennium précédent et s' élève à 250 €.

D13 – Consultance

D131 – Comptable

Le montant total annuel de la ligne budgétaire dédiée au cabinet comptable s' élève à 5 000 € (4 800 € dédiés au contrôle des comptes de l' Accord et 200 € pour d' éventuels services de conseil).

D132 – Stagiaire

Comme le prévoient les statuts du Secrétariat permanent, le Secrétariat peut accueillir du personnel mis à disposition par une des Parties.

D14 – Réunions institutionnelles

D141 – Rédaction bilingue

Les frais de soutien à la rédaction des documents dans les langues de l' Accord dépendent du nombre de réunions prévues annuellement. Comme établi lors du biennium précédent, ceux-ci sont maintenus à 5 000 € lors d' une année au cours de laquelle la préparation ou la tenue d' une Réunion ordinaire des Parties est prévue (une cinquantaine de documents en moyenne à préparer par réunion, soit une centaine lors d' une année avec Réunion des Parties).

Selon le tarif en vigueur (0,15 € TTC le mot), ces montants alloués permettent de rédiger une cinquantaine de pages.

D142 – Interprétation simultanée

Les frais d' interprétation simultanée s' élèvent à 10 000 €. Ils sont évalués sur la base de deux jours et demi de réunion (un jour de réunion pour le CST12, une demi-journée de réunion pour la Réunion extraordinaire des Parties pour la nomination de l' Adjoint(e) au Secrétaire exécutif et un jour de réunion pour le CST Extraordinaire) et incluent :

- les tarifs journaliers de deux interprètes ;

- les frais d'installation / désinstallation et de location journalière de matériel (cabine de traduction ou mallette, système d'enregistrement pour les Réunions des Parties, casques, micros, etc.) ou l'utilisation d'une plateforme de réunion virtuelle ;
- l'assistance technique lors de la réunion.

D143 – Frais de réunion

Les frais de réunion s'élèvent à 3 000 €. Ils sont évalués sur la base du nombre de participants (25 personnes pour un CST) et du nombre de jours de réunion (deux jours de réunion) et incluent :

- les pauses déjeuner ;
- les pauses café ;
- l'achat de badges et de matériel de réunion (stylos, papiers, etc.) ;
- des éventuelles locations de matériel (tables supplémentaires, écran, vidéoprojecteur, etc.)

D144 – Frais de mission (Présidences)

Comme prévu dans le biennium précédent et dans la limite de 250 € par personne, par jour de réunion et sur présentation des pièces justificatives, le Secrétariat permanent prend en charge les frais de mission des Présidents. En effet, les règlements intérieurs de l'Accord prévoient que les Présidents de la Réunion des Parties et du Comité scientifique et technique ne peuvent représenter leur Partie ou l'organisme auquel ils sont rattachés. Les montants à la charge de l'Accord ont été calculés sur la base du nombre de réunions, mentionné ci-dessus, ainsi que du lieu de leur tenue.

D15 – Représentation et réception

D151 – Missions nationales et internationales

Les frais de mission s'élèvent à 2 500 € par pour l'ensemble du personnel du Secrétariat permanent. Ceux-ci ont été divisés par deux par rapport aux années précédentes du fait du contexte sanitaire internationale en cours d'année 2020.

D152 – Inscription aux séminaires

Le montant des frais d'inscription aux séminaires s'élève à 1 000 € et correspond, à titre d'exemple, aux frais d'inscription du personnel du Secrétariat permanent au Congrès mondial de la Nature de l'UICN.

D153 – Réception

Le montant des frais de réception est réduit par rapport à celui du biennium précédent (300 €) du fait du contexte sanitaire internationale en cours d'année 2020.

D2 – Reliquats – Activités complémentaires à la mise en œuvre nationale des dispositions de l'Accord (recherche, mesures de gestion et sensibilisation)

D21 – Connaissance des populations et de leurs habitats

Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème. Les autres activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux.

D22 – Réduction des pollutions

Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème. Les autres activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux ou sur les fonds octroyés dans le cadre de l'appel à projets 2017.

D23 – Réduction du bruit

Les activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux. Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème.

D24 – Réduction des collisions

Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème. Les autres activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux, sur les fonds octroyés dans le cadre de l'appel à projets 2017.

D25 – Réduction des interactions avec la pêche

Les activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux. Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème.

D26 – Réduction des interactions avec le *whale watching*

Les activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux. Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème.

D27 – Gestion des échouages

Les activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux. Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème.

D28 – Ateliers, conférences et autres évènements

Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème. Les autres activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux ou sur les fonds octroyés en 2017 pour l'organisation de l'atelier sur les collisions.

D29 – Formations

Les activités sur ce thème sont financées sur des fonds nationaux. Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème.

D30 – Prolongation du contrat de l'Assistant au Secrétariat permanent

D301 – Salaire brut

Les Parties, par échange de courriel, ont approuvé deux prolongations du contrat de l'Assistant au Secrétariat permanent jusqu'à la date d'embauche de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos qui a pris ses fonctions à partir du 1^{er} juillet 2020.

D302 – Charges patronales

Les Parties, par échange de courriel, ont approuvé deux prolongations du contrat de l'Assistant au Secrétariat permanent jusqu'à la date d'embauche de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos qui a pris ses fonctions à partir du 1^{er} juillet 2020.

PROVISIONS

Les montants à provisionner correspondent :

- au fonds de réserve adopté par les Parties (40 000 €) ;
- à l'Allocation Perte d'Emploi (APE) correspondant aux cotisations (6,4% du salaire brut) devant être versées par l'employeur au personnel du Secrétariat permanent en cas de chômage à la fin du contrat. Le montant de l'APE à provisionner augmente avec l'ancienneté du personnel. Il convient de rappeler que l'APE est provisionnée sur la base de la durée du contrat du personnel du Secrétariat permanent et versée à ce dernier pendant une période maximale de 24 mois. Le montant qui serait à la charge de l'Accord (Résolution 7.9, Réunion Extraordinaire des Parties, 16 mai 2019, vidéoconférence) correspondrait aux 12 premiers mois. La deuxième année de l'APE pourrait être versée par la Partie monégasque comme suite à sa proposition et acquittée en tant que contribution volontaire.